

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

Métropole de Lyon

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **35**

OBJET

15

**Délibération modifiant
et arrêtant le tableau
des effectifs et des emplois**

République Française

Accusé de réception en préfecture
069-216902023-20250213-DCM-20250213-15-DE
Date de télétransmission : 18/02/2025
Date de réception en préfecture : 18/02/2025

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2025

Liste des délibérations publiée le 21 février 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 février 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, ESCOFFIER, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, PONS, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL (pouvoir à Mme CHOMEL de VARAGNES jusqu'au rapport n° 2), VINCENS-BOUGUEREAU, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, KOWALSKI, GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT, de PARDIEU,

Membres excusés : Mmes et M. BARRIER (pouvoir à M. CAUCHE), DUPUIS (pouvoir à Mme BAZAILLE), VIEUX-ROCHAS (pouvoir à M. VINCENS-BOUGUEREAU).

Madame ASTRE, Conseillère municipale déléguée ressources humaines, rappelle que le conseil municipal est régulièrement amené à approuver des modifications du tableau des effectifs, que ce soit en suppression, création ou transformation de postes.

Il est nécessaire de préciser que le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 qui fixe la liste des pièces justificatives à produire auprès des comptables publics pour les dépenses des collectivités territoriales, dispose que, lors du premier paiement d'un agent, l'acte d'engagement mentionne la référence à la délibération créant l'emploi.

Dans un souci de transparence, le tableau des effectifs est, dans le cadre de ce conseil municipal, assorti d'un tableau des emplois qui mentionne la ventilation des effectifs par directions, services, filières, cadres d'emplois, grades, temps de travail et statut. Ce tableau est le reflet de ce que l'organe délibérant de la collectivité autorise comme emplois dans chaque direction et services. Il a l'intérêt de donner la réalité des emplois par direction, services et même équipements.

Après consultation du Conseil social territorial (CST) en date du 30 janvier 2025, il est proposé de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Pour rappel voici la liste des postes créés lors :

DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 février 2024 :

Créations de postes, dans le cadre de recrutement en cours

- 1 emploi fonctionnel de directeur des services techniques

➤ **DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 avril 2024**

Dans le cadre d'une création de poste

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Dans le cadre d'un reclassement :

- 1 poste d'adjoint administratif principale de 2ème classe

Dans le cadre de nomination suite à réussite au concours

- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe

DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 mai 2024

Dans le cadre des avancements de grade suite à une réussite à l'examen professionnel

- 1 Éducateur territorial des activités physiques et sportives principale de 1ère classe.

Dans le cadre des avancements de grade

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 1 poste de bibliothécaire principal
- 2 postes d'ATSEM principal de 1ère classe

DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 juillet 2024

Dans le cadre de recrutement en cours et de modification du temps de travail

- 1 poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet 3h
- 1 poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet 4h

Dans le cadre d'un reclassement :

- 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe

DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 septembre 2024

Dans le cadre de la modification du temps de travail

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 28h

Dans le cadre de recrutement en cours

- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet
- 1 poste d'animateur principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet

S'ajoute à cela , la création d'un poste d'agent de maîtrise, dans le cadre d'une promotion interne.

La création de ces postes nécessite une fois l'an de supprimer les postes pré existant, ces derniers étant devenus vacants et de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs.

Suppressions de postes dans le cadre des mises à jours suite aux différents conseils municipaux :

- 1 adjoint administratif
- 2 adjoints administratifs principal de 2ème classe
- 1 adjoint administratif principal de 1ère classe
- 2 adjoints techniques principal de 1ère classe
- 3 adjoints techniques principal de 2ème classe
- 2 adjoints techniques
- 1 assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe
- 1 assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe
- 3 ATSEM principal de 2ème classe
- 1 bibliothécaire
- 1 éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe
- 1 rédacteur
- 1 assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe

Suppressions de poste suite à d'une fin de détachement pour stage

- 1 technicien principal de 1ère classe
- 1 adjoint technique principal de 1ère classe

Ce tableau des emplois ne sera pas présenté à chaque modification du tableau des effectifs mais présenté une fois par an, au Conseil social territorial en principe du mois de janvier, avant d'être présenté au Conseil Municipal du mois de février, séances au cours desquelles les effectifs sont mis à jour .

Pour répondre à des besoins temporaires, les emplois permanents des collectivités peuvent être occupés par des agents contractuels, soit pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire en application de l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique (CGFP), soit pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels, autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles, en raison de diverses absences ou congés énumérés à l'article L.332-13 du CGFP

Pour répondre à un accroissement temporaire d'activité, les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 1° du CGFP. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Pour répondre à un accroissement saisonnier d'activité les collectivités locales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Le tableau des effectifs, annexé à la présente délibération, dresse la liste des emplois non permanents créés.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER les tableaux des effectifs et des emplois de la ville de Sainte Foy-lès-Lyon tels que proposés dans la présente délibération et ses 2 annexes,
- ABROGER les délibérations antérieures portant création des effectifs permanents et non permanents de la Ville,
- AUTORISER madame le Maire à recruter des agents contractuels pour répondre à des besoins temporaires, en remplacement d'agent indisponible ou faire face à une vacance temporaire d'emploi, en vertu des articles L 332-13 et L 332-14 du CGFP,
- AUTORISER madame le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des accroissements temporaires ou saisonniers en vertu des articles L 332-23-1° et L 32-23-2° ,
- PRÉCISER que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits aux articles 64111/64131 et suivants.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les tableaux des effectifs et des emplois de la ville de Sainte Foy-lès-Lyon tels que proposés dans la présente délibération et ses 2 annexes,

- ABROGE les délibérations antérieures portant création des effectifs permanents et non permanents de la Ville,

- AUTORISE madame le Maire à recruter des agents contractuels pour répondre à des besoins temporaires, en remplacement d'agent indisponible ou faire face à une vacance temporaire d'emploi, en vertu des articles L 332-13 et L 332-14 du CGFP,

- AUTORISE madame le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des accroissements temporaires ou saisonniers en vertu des articles L 332-23-1° et L 32-23-2°,

- PRÉCISE que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits aux articles 64111/64131 et suivants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : 2 tableaux



Pour copie conforme,
Le Maire,


Véronique SARSELLI

Publié en ligne le 18 février 2025

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01 01 2025

SERVICE	Grade	Cat	temp de travail par poste ETP	nombre de postes	nombre postes à TC	FILIÈRE	Emploi permanents	Effectifs titulaires pourvus sur emplois budgétaires permanents en ETPR	Effectifs non titulaires pourvus sur emplois budgétaires permanents en ETPR	Nature de contrat
CABINET DU MAIRE / COMMUNICATION										
<i>ETP</i>										
emploi non permanent	COLLABORATEUR DE CABINET			TC		ADMINISTRATIVE	Directeur du service			333-8 à 333-11 (110)
emploi non permanent	COLLABORATEUR DE CABINET			TC		ADMINISTRATIVE	collaborateur de cabinet			333-8 à 333-11 (110)
	REDACTEUR PPAL 1ère CLASSE	B	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Assistante administrative secrétariat du Maire	1		
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent d'entretien et de gardiennage + fêtes et cérémonies et gardien logé	1		
TOTAL CAB/COM			2	2	2			2		
PÔLE POPULATION										
SCOLAIRE										
UNITÉ ADMINISTRATIVE	ANIMATEUR PRINCIPAL de 2ème CLASSE	B	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Responsable du service vie scolaire	1		
UNITÉ ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Assistant de gestion financière et administrative		1	332-14
UNITÉ ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Assistant de gestion financière et administrative	1		
UNITÉ ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Assistant de gestion financière et administrative	0,8		
SOUS-TOTAL SCOLAIRE			4	4	4			2,8	1	
UNITÉ ADMINISTRATIVE	EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 2e classe	B	1	1 TC	1	SPORTIVE	Coordinateur des temps scolaire périscolaire		1	332-14
UNITÉ ADMINISTRATIVE	AGENT DE MAITRISE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	Référent service entretien et restauration	1		
UNITÉ ADMINISTRATIVE	ANIMATEUR PRINCIPAL de 2ème CLASSE	B	1	1 TC	1	ANIMATION	Coordinateur des temps scolaire périscolaire	1		
UNITÉ ADMINISTRATIVE	ANIMATEUR	B	1	1 TC	1	ANIMATION	Coordinateur des temps scolaire périscolaire / CME		1	CDI
SOUS-TOTAL SCOLAIRE			4	4	4			2	2	
ROBERT SCHUMAN	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de restauration scolaire		1	332-14
ROBERT SCHUMAN	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de restauration scolaire	1		
ROBERT SCHUMAN	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de service école élémentaire	1		
SOUS-TOTAL SCOLAIRE			3	3	3	1		2	1	
CENTRE ÉLÉMENTAIRE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de restauration scolaire	1		
CENTRE ÉLÉMENTAIRE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de restauration scolaire	1		

CENTRE ÉLÉMENTAIRE	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de service école élémentaire	1		
SOUS-TOTAL SCOLAIRE			3	3	3			3		
CENTRE MATERNELLE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de restauration scolaire	1	1	332-13
CENTRE MATERNELLE	ATSEM Principal de 2ème classe	C	1	1 TC	1	MÉDICO-SOCIALE	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	1		
CENTRE MATERNELLE	ATSEM Principal de 2ème classe	C	1	1 TC	1	MÉDICO-SOCIALE	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles		1	332-14
CENTRE MATERNELLE	ATSEM Principal de 2ème classe	C	1	1 TC	1	MÉDICO-SOCIALE	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	1		
SOUS-TOTAL SCOLAIRE			4	4	4			3	2	
CHATELAIN ÉLÉMENTAIRE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de restauration scolaire	1	1	332-13
CHATELAIN ÉLÉMENTAIRE	ADJOINT TECHNIQUE	C	0,8	1 TNC		TECHNIQUE	agent de restauration scolaire	0,8	0,8	332-13
CHATELAIN ÉLÉMENTAIRE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de service école élémentaire	1	1	332-13
CHATELAIN ÉLÉMENTAIRE	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de service école élémentaire		1	332-14
SOUS-TOTAL SCOLAIRE			3,8	4	3			2,8	3,8	
CHATELAIN MATERNELLE	ATSEM Principal de 1ère classe	C	1	1 TC	1	MÉDICO-SOCIALE	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	0,8		
CHATELAIN MATERNELLE	ATSEM Principal de 2ème classe	C	1	1 TC	1	MÉDICO-SOCIALE	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	1		
CHATELAIN MATERNELLE	ATSEM Principal de 2ème classe	C	1	1TC	1	MÉDICO-SOCIALE	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (OUVERTURE classe)		1	332-13
CHATELAIN MATERNELLE	ATSEM Principal de 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	MÉDICO-SOCIALE	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	1		
CHATELAIN MATERNELLE	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de restauration scolaire	1	1	332-13
SOUS-TOTAL SCOLAIRE			5	5	5			3,8	2	
GRAVIERE ÉLÉMENTAIRE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de service école élémentaire	0,8		
GRAVIERE ÉLÉMENTAIRE	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de restauration scolaire	1		
GRAVIERE ÉLÉMENTAIRE	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de service école élémentaire	1		
GRAVIERE ÉLÉMENTAIRE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de service école élémentaire	1		
GRAVIERE ÉLÉMENTAIRE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de service école élémentaire	1		
GRAVIERE ÉLÉMENTAIRE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de restauration scolaire	1		
SOUS-TOTAL SCOLAIRE			6	6	6			5,8		
GRAVIERE MATERNELLE	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de restauration scolaire	1		
GRAVIERE MATERNELLE	ATSEM Principal de 2ème classe	C	1	1 TC	1	MÉDICO-SOCIALE	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles		0,8	332-13
GRAVIERE MATERNELLE	ATSEM Principal de 2ème classe	C	1	1 TC	1	MÉDICO-SOCIALE	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	1		
GRAVIERE MATERNELLE	ATSEM Principal de 2ème classe	C	1	1 TC	1	MÉDICO-SOCIALE	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	0,8	1	332-13
GRAVIERE MATERNELLE	ATSEM Principal de 2ème classe	C	1	1 TC	1	MÉDICO-SOCIALE	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	1		
GRAVIERE MATERNELLE	ATSEM Principal de 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	MÉDICO-SOCIALE	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	1		

GRAVIERE MATERNELLE	ADJOINT TECHNIQUE	C	0,6	TNC		TECHNIQUE	agent de service école élémentaire	0,6		
SOUS-TOTAL SCOLAIRE			6,6	7	6			5,4	1,8	
PAUL FABRE	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de restauration scolaire	1	0,5	332-14
PAUL FABRE	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de service école élémentaire	1		
PAUL FABRE	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de restauration scolaire	1		
PAUL FABRE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de service école élémentaire	1		
SOUS-TOTAL SCOLAIRE			4	4	4			4	0,5	
LOUISE CHASSAGNE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de restauration scolaire	1	1	332-13
LOUISE CHASSAGNE	ATSEM Principal de 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	MÉDICO-SOCIALE	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	1		
LOUISE CHASSAGNE	ATSEM Principal de 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	MÉDICO-SOCIALE	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	0,9		
SOUS-TOTAL SCOLAIRE			3	3	3			2,9	1	
GRANGE BRUYERE	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de service école élémentaire	1		
GRANGE BRUYERE	ATSEM Principal de 2ème classe	C	1	1 TC	1	MÉDICO-SOCIALE	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles		0,9	332-14
GRANGE BRUYERE	ATSEM Principal de 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	MÉDICO-SOCIALE	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	1		
GRANGE BRUYERE	ATSEM Principal de 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	MÉDICO-SOCIALE	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	1		
SOUS-TOTAL SCOLAIRE			4	4	4			3	0,9	
LA PLAINE MATERNELLE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de restauration scolaire	1		
LA PLAINE MATERNELLE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de restauration scolaire		1	332-14
LA PLAINE MATERNELLE	ATSEM Principal de 2ème classe	C	1	1 TC	1	MÉDICO-SOCIALE	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	1		
LA PLAINE MATERNELLE	ATSEM Principal de 2ème classe	C	1	1 TC	1	MÉDICO-SOCIALE	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	1	1	332-13
SOUS-TOTAL SCOLAIRE			4	4	4			3	2	
LA PLAINE ÉLÉMENTAIRE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de service école élémentaire	1		
LA PLAINE ÉLÉMENTAIRE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de restauration scolaire		1	3324-14
SOUS-TOTAL SCOLAIRE			2	2	2			1	1	
MOBILE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent de restauration scolaire	1	1	332-13
MOBILE	ATSEM Principal de 2ème classe	C	1	1 TC	1	MÉDICO-SOCIALE	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles		1	332-14
SOUS-TOTAL SCOLAIRE			2	2	2			1	2	
TOTAL SCOLAIRE			58,4	59	57	1		45,5	21	
SPORTS										
UNITÉ ADMINISTRATIVE	CONSEILLER des APS	A	1	1 TC	1	SPORTIVE	responsable service des sports	1		
UNITÉ ADMINISTRATIVE	CONSEILLER des APS	A	1	1 TC	1	SPORTIVE	responsable adjoint sport	1		

UNITÉ ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Assistante de gestion administrative et financière	1		
ETAPS TERRESTRE	EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1re classe	B	1	1 TC	1	SPORTIVE	ETAPS	1		
ETAPS TERRESTRE	EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1re classe	B	1	1 TC	1	SPORTIVE	ETAPS	1		
ETAPS TERRESTRE	EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1re classe	B	1	1 TC	1	SPORTIVE	ETAPS	1		
SOUS-TOTAL SPORTS			6	6	6			6		
Gymnase BARLET	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	responsable site sportif Barlet et gardien de site	1		
Site sportif et gymnases plan du loup	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent d'entretien et gardien de site	1		
Site sportif et gymnases plan du loup	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent d'entretien	1		
Site sportif et gymnases plan du loup	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	Responsable site sportif plan du loup et gardien de site	1		
SOUS-TOTAL SPORT			4	4	4			4		
KUBDO	ATTACHE	A	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	responsable Kubdo	1		
KUBDO	EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1re classe	B	1	1 TC	1	SPORTIVE	respon kubdo			
KUBDO	EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1re classe	B	1	1 TC	1	SPORTIVE	responsable adjoint Kubdo	1		
KUBDO	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Agent d'accueil	1		
KUBDO	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent d'accueil et d'entretien	1		
KUBDO	ADJOINT TECHNIQUE	C	0,52	1 TNC 18,25/35		TECHNIQUE	agent d'accueil et d'entretien	0,52		
KUBDO	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent d'accueil et d'entretien	1		
KUBDO	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent d'accueil et d'entretien	1		
KUBDO	EDUCATEUR DES APS	B	1	1 TC	1	SPORTIVE	MNS	1		
KUBDO	EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 2e classe	B	1	1 TC	1	SPORTIVE	MNS		1	332-14 (poste ouvert à 332-8)
KUBDO	EDUCATEUR DES APS	B	1	1 TC	1	SPORTIVE	MNS	1		
KUBDO	EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1re classe	B	1	1 TC	1	SPORTIVE	MNS	1		
KUBDO	EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 2e classe	B	1	1 TC	1	SPORTIVE	MNS		1	332-14 (poste ouvert à 332-8)
SOUS-TOTAL SPORTS			12,52	13	12	1		9,52	2	
TOTAL SPORTS			22,52	23	22	1		19,52	2	
SALLES MUNICIPALES MCB										
SALLES MUNICIPALES	ADJOINT TECHNIQUE	C	0,8	1 TNC 28/35		TECHNIQUE	agent de service école élémentaire	0,8		
SALLES MUNICIPALES	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Assistante administrative gestion des salles	1		
MCB	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Assistante administrative gestion des salles	1		
TOTAL SALLES MUNICIPALES MCB			2,8	3	2	1		2,8		
transition pro										
transition pro	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	??			

transition pro	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIF				
transition pro	EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 2e classe	B	1	1 TC	1	sportive			1	
TOTAL PPR			3	3	3				2	

PÔLE TECHNIQUE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES										
emploi non permanent	chargé d'opération	A		TC		TECHNIQUE	Chargé d'opération			332-24 contrat de projet
EMPLOI FONCTIONNEL	DST	A	1	1 TC	1	DIRECTION	Directeur du pôle technique		1	
POLE TECHNIQUE	INGENIEUR	A	1	1 TC	1	TECHNIQUE	Directeur du pôle technique			
POLE TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	secrétaire de direction		1	
TOTAL DST			3	3	3				2	
CADRE DE VIE										
CADRE DE VIE	INGENIEUR	A	1	1 TC	1	TECHNIQUE	responsable du service voirie/cadre de vie		1	
CADRE DE VIE	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Assistant administrative d'accueil		1	
TOTAL CDV			2	2	2				2	
URBANISME										
URBANISME	ATTACHE	A	1	1TC	1	ADMINISTRATIVE	responsable du service urbanisme		1	332-14
URBANISME	REDACTEUR	B	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Instructeur ADS		1	332-14
URBANISME	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Assistant administrative urbanisme		1	332-14
TOTAL URBANISME			3	3	3				3	
ADMIN ET COMPTABLE										
ADMIN ET COMPTABLE	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	responsable de l'unité administrative		1	
ADMIN ET COMPTABLE	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	comptabilité/achat		1	
ADMIN ET COMPTABLE	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	comptabilité/achat		0,8	
ADMIN ET COMPTABLE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	manutentionnaire		1	
TOTAL ADM ET COMPTABLE			4	4	4				3,8	
PATRIMOINE BATI										
PATRIMOINE BATI	TECHNICIEN PRINCIPAL de 1ère classe	B	1	1TC	1	TECHNIQUE	Responsable patrimoine bâti		1	
PATRIMOINE BATI	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2e classe	B	1	1 TC	1	TECHNIQUE	Technicien fluides-patrimoine		1	
PATRIMOINE BATI	AGENT DE MAITRISE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	gestionnaire de patrimoine		1	
PATRIMOINE BATI	TECHNICIEN	B	1	1 TC	1	TECHNIQUE	chargé du suivi des contrats et des entreprises		1	
SOUS-TOTAL bâti			4	4	4				4	
UNITE LOGISTIQUE	AGENT DE MAITRISE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	responsable logistique		1	
UNITE LOGISTIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent logisticien polyvalent		1	

MOYENS GENERAUX	ATTACHE PRINCIPAL	A	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Directrice du pôle moyens généraux	1		
TOTAL MG			1	1	1			1		
FINANCES	ATTACHE	A	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Directeur adjointe au service	1		
FINANCES	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Chargé d'exécution comptable investissement pilotage budgétaire	1		
FINANCES	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Chargé d'exécution comptable fonctionnement	0,8		
FINANCES	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Chargé d'exécution comptable fonctionnement	1		
TOTAL FINANCES			4	4	4			3,8		
JURIDIQUE / COMMANDE PUBLIQUE										
JURIDIQUE /COMMANDE PUBLIQUE	ATTACHE	A	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Directeur juridique commande publique	1		
JURIDIQUE /COMMANDE PUBLIQUE	ATTACHE	A	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Responsable adjoint – juriste commande publique			
JURIDIQUE /COMMANDE PUBLIQUE	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0,5	1 TNC 17,5/35		ADMINISTRATIVE	Assistante administrative commande publique	0,5		
TOTAL JURIDIQUE			2,5	3	2			1,5		
SSI										
emploi non permanent	contrat projet informatique	A		TC		TECHNIQUE	Chargé de projet informatique			332-24 contrat de projet
INFORMATIQUE	INGENIEUR PRINCIPAL	A	1	1 TC	1	TECHNIQUE	Responsable service SSI	1		
INFORMATIQUE	TECHNICIEN	B	1	1 TC	1	TECHNIQUE	Technicien informatique			
INFORMATIQUE	REDACTEUR	B	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Technicien informatique	0,8		
INFORMATIQUE	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Coursier / reprographe (temps partagé SI/ CMD)	1		
INFORMATIQUE	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Coursier / reprographe	1		
TOTAL SSI			5	5	5			3,8		
PÔLE DIRECTION										
DRH										
RESSOURCES HUMAINES	DGA	A	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Directeur des ressources humaines	1		
RESSOURCES HUMAINES	ATTACHE	A	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Directeur des ressources humaines détachement			
RESSOURCES HUMAINES	REDACTEUR PPAL 2ème CLASSE	B	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Directeur adjoint Responsable GPEC	1		
RESSOURCES HUMAINES	REDACTEUR	B	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Chargée de recrutement et formation	1		
RESSOURCES HUMAINES	REDACTEUR PPAL 2ème CLASSE	B	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Responsable GAP	1		
RESSOURCES HUMAINES	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Gestionnaire paies et carrières	1		
RESSOURCES HUMAINES	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Gestionnaire paies et carrières	0,8		
RESSOURCES HUMAINES	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Assistante administrative	0,8		
RESSOURCES HUMAINES	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Assistante administrative	0,8		

SOUS-TOTAL DRH			9	9	9			7,4		
ENTRETIEN	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CLASSE	C	0,5	TNC 17,5/35		TECHNIQUE	agent d'entretien hôtel de ville	0,5		
SOUS-TOTAL DRH ENTRETIEN			0,5	1				0,5		
TOTAL DRH			9,5	10	9			7,9		
ETAT-CIVIL / AFFAIRES GENERALES										
ETAT-CIVIL / AFFAIRES GENERALES	ATTACHE	A	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Responsable du service	1		
ETAT-CIVIL / AFFAIRES GENERALES	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Chargé d'accueil affaires générales	1		
ETAT-CIVIL / AFFAIRES GENERALES	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Chargé d'accueil affaires générales		1	332-13
ETAT-CIVIL / AFFAIRES GENERALES	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Chargé d'accueil affaires générales	1		
ETAT-CIVIL / AFFAIRES GENERALES	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Affaires générales / élections	1		
ETAT-CIVIL / AFFAIRES GENERALES	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Affaires générales / décès	1		
ETAT-CIVIL / AFFAIRES GENERALES	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Chargé d'accueil affaires générales			
ETAT-CIVIL / AFFAIRES GENERALES	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Affaires générales mariage / naissance	1		
ETAT-CIVIL / AFFAIRES GENERALES	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Affaires générales mariage / naissance	0,8		
ETAT-CIVIL / AFFAIRES GENERALES	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Affaires générales / décès	0,8		
TOTAL EC/AG			10	10	10			7,6	1	
SECRETARIAT GENERAL										
DIRECTION GENERALE	DGS DES COMMUNES DE 20 A 40 000 HAB	A	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	DGS	1		
DIRECTION GENERALE	ATTACHE	A	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	(détachement)			
DIRECTION GENERALE	ATTACHE PRINCIPAL	A	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Directeur du pôle population	1		
SECRETARIAT GENERAL	ATTACHE	A	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Responsable de projet pour la DG	1		
SECRETARIAT GENERAL	REDACTEUR	B	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Chargé de la vie culturelle des échanges internationaux	1		
SECRETARIAT GENERAL	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Assistante administrative du DG	1		
TOTAL SG			6	6	6			5		
COMMUNICATION										
COMMUNICATION	ATTACHE	A	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Responsable de la communication		1	332-14
COMMUNICATION	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2e classe	B	1	1 TC	1	TECHNIQUE	chargée de publication multimédia	1		
TOTAL SG			2	2	2			1	1	
BIBLIOTHEQUE										
BIBLIOTHEQUE	BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL	A	1	1 TC	1	CULTURELLE	responsable bibliothèque	1		
BIBLIOTHEQUE	ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1re classe	B	1	1 TC	1	CULTURELLE	adjoint de direction responsable adulte	1		

BIBLIOTHEQUE	ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2e classe	B	1	1 TC	1	CULTURELLE	responsable annexe gravière	0,8		
BIBLIOTHEQUE	ASSISTANT DE CONSERVATION	B	1	1 TC	1	CULTURELLE	assistant de conservation	1		
BIBLIOTHEQUE	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Agent d'accueil et administratif	1		
BIBLIOTHEQUE	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Agent d'accueil et administratif	0,8		
BIBLIOTHEQUE	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Assistante de direction administrative et comptable	0,8		
BIBLIOTHEQUE	ASSISTANT DE CONSERVATION	B	1	1 TC	1	CULTURELLE	assistant de conservation	1		
BIBLIOTHEQUE	ADJOINT DU PATRIMOINE	C	1	1 TC	1	CULTURELLE	assistant de conservation	1		
BIBLIOTHEQUE	ASSISTANT DE CONSERVATION	B	1	1 TC	1	CULTURELLE	assistant de conservation		1	332-13
BIBLIOTHEQUE	ASSISTANT DE CONSERVATION	B	1	1 TC	1	CULTURELLE	responsable jeunesse	1		
BIBLIOTHEQUE	ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2e classe	C	1	1 TC	1	CULTURELLE	agent de bibliothèque secteur jeunesse	1		
BIBLIOTHEQUE	ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2e classe	C	1	1 TC	1	CULTURELLE	agent de bibliothèque	1		
BIBLIOTHEQUE	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CLASSE	C	1	1 TC	1	TECHNIQUE	agent d'entretien	1		
TOTAL BIB			14	14	14			12,4	1	
CMD										
ADMINISTRATIF	PROFESSEUR HORS CLASSE	A	1	1 TC	1	CULTURELLE	directrice CMD	1		
ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0,8	1 TNC 28/35		ADMINISTRATIVE	Agent d'accueil et administratif	0,8		
ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère CLASSE	C	1	1 TC	1	ADMINISTRATIVE	Agent d'accueil et comptable	1		
ADMINISTRATIF	ADJOINT TECHNIQUE	C	0,5	1 TNC 17,5/35		TECHNIQUE	factotum	0,5		
COLLECTIFS	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL DE 1re classe	B	1	1 TC	1	CULTURELLE	enseignant artistique – formation musicale	1		
COLLECTIFS	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT	B	0,15	1 TNC 3/20		CULTURELLE	enseignant artistique MAO		0,15	332-14
COLLECTIFS	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL DE 1re classe	B	1	1 TC	1	CULTURELLE	enseignant artistique - flûte à bec – intervention EHPAD	1		
COLLECTIFS	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL DE 1re classe	B	0,4	1 TNC 8/20		CULTURELLE	enseignant artistique – chant chorale		0,4	332-14
COLLECTIFS	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL DE 1re classe	B	1	1 TC	1	CULTURELLE	enseignant artistique		1	CDI
COLLECTIFS	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL DE 1re classe	B	0,8	1 TNC 16/20		CULTURELLE	enseignant artistique - danse	0,8		
COLLECTIFS	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT	B	0,15	1 TNC 3/20		CULTURELLE	enseignant artistique - danse		0,15	332-14
HARMONIE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL DE 1re classe	B	1	1 TC	1	CULTURELLE	enseignant artistique saxophone	0,8		
HARMONIE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL DE 1re classe	B	1	1 TC	1	CULTURELLE	enseignant artistique flûte traversière	1	0,5	332-13
HARMONIE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL DE 1re classe	B	1	1 TC 20/20	1	CULTURELLE	enseignant artistique hautbois / FM	1		
HARMONIE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL DE 1re classe	B	0,53	1 TNC 10,5/20		CULTURELLE	enseignant artistique trombone, tuba		0,53	332-14
HARMONIE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL DE 1re classe	B	0,7	1 TNC 14/20		CULTURELLE	enseignant artistique trompette et cor	0,7		
HARMONIE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT	B	0,63	1 TNC 12,5/20		CULTURELLE	enseignant artistique percussions		0,63	CDI

HARMONIE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL DE 1re classe	B	0,75	1 TNC 15/20		CULTURELLE	enseignant artistique clarinette		0,75	332-14
POLYPHONIES	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL DE 1re classe	B	1	1 TC	1	CULTURELLE	enseignant artistique guitare		1	332-14
POLYPHONIES	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL DE 1re classe	B	1	1 TC	1	CULTURELLE	enseignant artistique piano	1		
POLYPHONIES	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL DE 1re classe	B	1	1 TC	1	CULTURELLE	enseignant artistique piano	1		
POLYPHONIES	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL DE 1re classe	B	0,4	1 TNC 8/20		CULTURELLE	enseignant artistique accompagnement	0,4		
POLYPHONIES	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL DE 1re classe	B	0,75	1 TNC 15/20		CULTURELLE	enseignant artistique basse electrique		0,75	332-14
POLYPHONIES	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL DE 1re classe	B	0,2	1 TNC 4/20		CULTURELLE	enseignant musiques anciennes clavecin		0,2	332-14
CORDES	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL DE 1re classe	B	1	1 TC	1	CULTURELLE	enseignant artistique violoncelle	1		
CORDES	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL DE 1re classe	B	0,2	1 TNC 4/20		CULTURELLE	enseignant artistique alto	0,2		
CORDES	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL DE 1re classe	B	1	1 TC	1	CULTURELLE	enseignant artistique alto violon	1		
CORDES	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL DE 2e classe	B	0,93	1 TNC 18,5/20		CULTURELLE	enseignant artistique violon	0,93	0,93	332-13
CORDES	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL DE 2e classe	B	0,2	1 TNC 4/20		CULTURELLE	enseignant artistique contrebasse	0,2		
TOTAL CMD			21,09	29	13			15,33	6,99	
POLICE MUNICIPALE										
POLICE MUNICIPALE	Chef de service de PM	B	1	1 TC	1	SÉCURITÉ	Responsable du service police	1		
POLICE MUNICIPALE	Brigadier Chef Principal	C	1	1 TC	1	SÉCURITÉ				
POLICE MUNICIPALE	Brigadier Chef Principal	C	1	1 TC	1	SÉCURITÉ	Policier	1		
POLICE MUNICIPALE	Gardien – Brigardier	C	1	1 TC	1	SÉCURITÉ	Policier	1		
POLICE MUNICIPALE	Gardien – Brigardier	C	1	1 TC	1	SÉCURITÉ	Policier	1		
POLICE MUNICIPALE	Gardien – Brigardier	C	1	1 TC	1	SÉCURITÉ	Policier	1		
POLICE MUNICIPALE	Gardien – Brigardier	C	1	1 TC	1	SÉCURITÉ	Policier – adjoint chef de service			
POLICE MUNICIPALE	Gardien – Brigardier	C	1	1 TC	1	SÉCURITÉ	Policier – Maître Chien			
TOTAL PM			9	9	9			6		
TOTAL GÉNÉRAL			214,81	225	203			170,75	37,99	

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/02/2024	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2025

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		3	0	3	3	0	3
Directeur général des services	A	1	0	1	1	0	1
Directeur général adjoint des services	A	1	0	1	1	0	1
Directeur des services techniques	A	1	0	1	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		55	1,3	56,3	46,1	6	52,1
Adjoint administratif	C	7	1,3	8,3	6,1	1	7,1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	12	0	12	9,6	2	11,6
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	17	0	17	15,6	0	15,6
Rédacteur	B	4	0	4	2,8	1	3,8
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2	0	2	2	0	2
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1
Attaché	A	10	0	10	7	2	9
Attaché principal	A	2	0	2	2	0	2
Attaché hors classe	A	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE (c)		77	3,72	80,72	70,32	13,3	83,62
Adjoint technique	C	21	3,22	24,22	20,02	9,8	29,82
Adjoint technique principal 2ème classe	C	24	0,5	24,5	21,3	2,5	23,8
Adjoint technique principal 1ère classe	C	18	0	18	16	1	17
Agent de maîtrise	C	4	0	4	4	0	4
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1
Technicien	B	2	0	2	1	0	1
Technicien principal 2ème classe	B	2	0	2	2	0	2
Technicien principal 1ère classe	B	2	0	2	2	0	2
Ingénieur	A	2	0	2	2	0	2
Ingénieur principal	A	1	0	1	1	0	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		20	0	20	14,5	6,7	21,2
ATSEM principal 2ème classe	C	13	0	13	7,8	6,7	14,5
ATSEM principal 1ère classe	C	7	0	7	6,7	0	6,7
FILIERE SPORTIVE (g)		14	0	14	10	3	13
Educateur des APS	B	2	0	2	2	0	2
Educateur des APS 2ème classe	B	4	0	4	1	3	4
Educateur des APS 1ère classe	B	6	0	6	5	0	5
Conseiller des APS	A	2	0	2	2	0	2
FILIERE CULTURELLE (h)		32	6,79	38,79	21,83	7,99	29,82
Adjoint du patrimoine	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint du patrimoine 2ème classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint du patrimoine 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0
Assistant de conservation	B	4	0	4	3	1	4
Assistant de conservation 2ème classe	B	1	0	1	0,8	0	0,8
Assistant de conservation 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1
Bibliothécaire principal	A	1	0	1	1	0	1
Assistant d'enseignement artistique	B	1	1,13	2,13		2,13	2,13
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	0	1,13	1,13	1,13	0,93	2,06
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	10	4,53	14,53	10,9	3,93	14,83
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	0	0	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	1	0	1	1	0	1
FILIERE ANIMATION (i)		3	0	3	2	1	3
Animateur	B	1	0	1	0	1	1
Animateur principal 2ème classe	B	2	0	2	2	0	2
Animateur principal 1ère classe	B	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE (j)		9	0	9	6	0	6
Gardien-Brigadier de police municipale	C	6	0	6	4	0	4
Brigadier-chef principal de police municipale	C	2	0	2	1	0	1
Chef de service de police municipale	B	1	0	1	1	0	1
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0	0	0	0	0	0
[...]				0			0
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		200	11,81	211,81	170,75	37,99	208,74

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories A à G.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la qualité de travail prévue par la délibération créant l'emploi d'activité dans l'année (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur qualité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année. ETPT = Effectifs physiques "qualité de temps de travail" / période = 80.
(4) Exemple : un agent à temps plein (qualité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (qualité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (qualité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDI de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emplois existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2025	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2025(suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N		CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
				Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)							
1 adjoints administratif	1	C	Administratif	366		332-13	CDD
2 Adjoint administratifs principal de 2ème classe	2	C	Administratif	366		332-14	CDD
10 adjoints techniques	10	C	technique	366		332-14 / 332-13	CDD
3 adjoints techniques principal de 2ème classe	3	C	technique	366		332-14 / 332-13	CDD
1 adjoint technique principal de 1ère classe	1	C	technique	366		332-14 / 332-13	CDD
1 animateur	1	B	animation	377		332-12	CDI
3 assistants d'enseignement artistique	3	B	culturel	440 et 377		332-14	CDD
2 assistants d'enseignement artistique	2	B	culturel	440 et 377		332-10	CDI
1 assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1	B	culturel	440 et 377		332-13	CDD
6 assistants d'enseignement artistique principal de 1ère classe	6	B	culturel	440 et 377		332-14 / 332-13	CDD
1 assistant de conservation	1	B	culturel	373		332-13	CDD
7 ATSEM	7	C	médico social	366		332-14 / 332-13	CDD
2 attachés	2	A	Administratif	395		332-14	CDD
3 ETAPS	3	B	sportive	375		332-14	CDD
1 rédacteur	1	B	Administratif	395		332-14	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)							
1 collaborateur de cabinet	1	A		747		333-1 333-10	CDD
1 ingénieur	1	A		540		332-24	CDD
1 ingénieur	1	A		419		332-24	CDD
4 opérateurs des APS	4	C		373		332-23-1/332-23-2	CDD
5 éducateurs des APS	5	B		373		332-23-1/332-23-2	CDD
71 adjoints d'animation	71	C		366		332-23-1	CDD
1 adjoint technique	1	C		366		332-23-1	CDD
1 apprentis	1	A		7			
TOTAL GENERAL	129						

(1) CATEGORIES A B et C.

(2) SECTEUR ADM Administratif.

TECH Technique.

URB Urbanisme (dont aménagement urbain).

S Social.

MS Médico-social.

MT Médico-technique.

SP Sportif.

CULT Culturel ANIM Animation POL Police.

POMP Sapeurs-pompiers.

X Emplois non cotés.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Mot du contrat (code général de la fonction publique - CGFP).

332-23-1* Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois. 332-23-2*: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans 332-13 Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1*: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2*: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP. 332-8-3* Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4* Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal. 332-8-5* Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la durée de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6* Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité. 327-5 Contratuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10. 332-352 Modalités particulières de recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L. 352).

343-1-343-3 Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction). 333-1-333-10 Collaborateurs de cabinet.

333-12 Collaborateurs de groupes d'élus.
(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.